

2025 DFPE 25 Subvention (2 103 732 euros) et avenant n° 1 avec l'association Envoludia (Montreuil, 93) pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 19 au 22 novembre 2024, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association Envoludia relative au fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil cible est de 162 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2027. Elle insiste (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Elle prévoit également que la subvention annuelle pour l'ensemble des établissements de l'association est arrêtée à partir d'un coût moyen à la place sur les années 2022 et 2024, et tenant compte des hausses salariales consenties en 2024 par les conventions collectives régissant les acteurs associatifs du secteur de la petite enfance.

Pour l'année 2025, il est proposé de signer un avenant n° 1 à cette convention, qui fixe :

- La subvention municipale pour l'année 2025 ;
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un accueil optimal en terme de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement dans un souci de bonne gestion et dans le respect de la qualité d'accueil et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Compte tenu du cout moyen à la place de l'association calculé pour 2025, il est proposé de fixer la subvention 2025 à 2 103 732 euros. Les budgets présentés par l'association sont annexés à l'avenant.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association Envoludia l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 2 103 732 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris